



Droit de propriété foncière

Par **herculedragon**, le **13/07/2009** à **20:00**

Bonjour, rnvoici ma demande :rnde depuis quelques années 6 ou 7 ans, ma maman qui est agée de 91 ans et qui vit seule prête un champ à des habitants de son village, ceux-ci le cultivent et récoltent leur production. Maman leur demande simplement de lui rembourser le montant de la facture d' eau, ce qu' ils font. rnExiste-t-il un risque juridique de droit de propriété pour ce terrain ? Il n' existe aucun document écrit.rnCes gens peuvent-ils un jour invoquer la force de l' habitude et demander la propriété du terrain ? rnMerci de me répondre.rnCordialement.
mimi972